



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation critique du secteur du transport médical

Question écrite n° 16630

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation critique du secteur du transport médical, comprenant les ambulanciers et les taxis conventionnés. Un rapport récent du journal *Le Monde* met en lumière les défis auxquels sont confrontées ces professions essentielles, notamment l'absence de revalorisation tarifaire pour les ambulanciers entre 2018 et 2022, malgré une augmentation substantielle des coûts opérationnels. Cette situation économique tendue est d'autant plus préoccupante que la profession peine à attirer de nouveaux talents, en raison notamment de la faible attractivité des conditions salariales. Les auxiliaires ambulanciers, avec 70 heures de formation, sont seulement rémunérés au salaire minimum, tandis que les ambulanciers diplômés d'État, malgré 800 heures de formation, perçoivent une rémunération seulement 7 % supérieure au SMIC. Cette réalité salariale souligne la fragilité du secteur et son besoin urgent d'une réforme structurelle et d'une revalorisation économique. Parallèlement, l'assurance-maladie envisage de mutualiser davantage les transports de patients, dans un effort de maîtrise des coûts. Si cette approche peut paraître rationnelle, elle se heurte à la réticence des acteurs du secteur, inquiets des implications pratiques et économiques d'une telle mesure. Il est donc impératif d'adopter des mesures à long terme pour assurer la viabilité économique et renforcer l'attractivité du secteur. M. le député propose une revalorisation tarifaire des services d'ambulance et de taxis conventionnés afin de couvrir l'augmentation des coûts opérationnels et améliorer la rémunération des professionnels. Cette mesure permettrait non seulement de reconnaître la valeur et l'importance de ces métiers mais aussi d'attirer et de retenir ces travailleurs nécessaires au bon fonctionnement du secteur. Face aux propositions de mutualisation des transports de patients par l'assurance-maladie, il est crucial d'impliquer les acteurs du secteur dans la conception et la mise en œuvre de ces mesures pour s'assurer qu'elles répondent à la fois aux objectifs de maîtrise des coûts et aux besoins des patients et des professionnels. Dans cette optique, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour garantir la pérennité économique et renforcer l'attrait du secteur du transport médical.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16630

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2369

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)